

Image not found or type unknown



Renseignement concernant une radiation temporaire

Par **laurence**, le **20/06/2012** à **17:53**

Bonjour,rrnrnJ'avais rendez-vous avec mon conseiller de pôle emploi le 14 mai à 8h30 du matin. N'ayant pas le permis j'ai téléphoné pour éventuellement décaler le rendez-vous à 9h15 ou le reporter. La personne que j'ai eu au téléphone m'a dit qu'il n'y avait aucun problème que mon conseiller allait m'en envoyer un autre par mail. Elle à omis de me préciser que je ne pouvais pas annuler un entretien, que c'était une obligation sinon j'allai être radiée. Chose faite car après plusieurs appel téléphonique et mail envoyé à pôle emploi, je me retrouve radiée 2 mois et en plus je dois rembourser le trop perçu, ont-il le droit de me radier alors que la faute incombe à un de leur conseiller qui m'a mal renseignée concernant la procédure à suivre en cas d'empêchement à assister à un entretien ? rnrnJe vous remercie à l'avance.